

Fiche technique activité		PRI – ACT 291 Version n° 3 01/12/2020
Description brève	Pêcherie	
	Description	Code
Lieu	Pêcherie récréative avec repeuplement	PL68
Activité	Pêche récréative	AC58
Produit	Poissons d'aquaculture	PR115
Ag/Au/E	Enregistrement	
Type de n° Agr/Aut		
Guide autocontrôle	Pas de guide	
<p>Maintien de la population d'animaux aquatiques dans des étangs ou d'autres installations aux seules fins de la pêche de loisir, le repeuplement étant effectué avec des animaux d'aquaculture. Ne s'applique pas au particulier possédant un étang et qui y fait déverser des animaux d'aquaculture pour pêcher en famille ou entre amis.</p>		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l'activité de la fiche)		
NA		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l'activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
NA		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l'activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l'activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
ACT 292 Élevage poissons d'aquaculture ACT 293 Élevage crustacés d'aquaculture ACT 294 Élevage poissons d'aquaculture destinés à une zone indemne de maladie ACT 295 Élevage crustacés d'aquaculture destinés à une zone indemne de maladie ACT 18 Restauration ACT 22 Débit de boisson		
Base juridique		
Arrêté royal du 16 janvier 2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire. Arrêté royal du 9 novembre 2009 relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture, et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies.		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
NA		
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut		
NA		
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut		
NA		
Informations complémentaires et/ou remarques		
NA		
Autocontrôle		
-		
Financement		
La contribution AFSCA n'est pas due pour cette activité.		